

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 JANVIER 2012 SALLE DE REUNION DU SIAEP PLATEAU OUEST A SAINT-DESIR

Date de convocation : 21/12/2011

Date d'affichage :

Date de séance : 12/01/2012

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 0

Procuration : 0

L'an deux mil douze, le douze janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion du SIAEP du Plateau Ouest à St Désir, sur la convocation de son Président.

Présents (19): Laurent PICQUE, Gilbert GODEREAUX, Françoise DEREUDER, Philippe HIEAUX représenté par Daniel DESHAYES, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER ainsi que son suppléant Bernard LEGERRIEZ, François PEDRONO représenté par Claude GARRY, Xavier DUPREZ, Michel LEBEY, David POTTIER, Françoise DENIS représenté par Jacques JORIS, Serge SAINT, Bernard CHAMPION, Raymond GERET, Alain COSTE représenté par Louis HUET, Christophe BIGNON, Guy WILLOT.

Absents excusés (06): Jean-Claude GRAVEZ, Georges PIEL, Philippe AUGIER, Jean-Pierre CAPTON, Roger LEPAGE, Alain DUTOT.

Absents (19): Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Alain MIGNOT, Brigitte HAMELIN, Philippe BAEYAERT, Estelle GUENIN, Gérard VAUCLIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Guillaume CAPARD, Hubert COURSEAUX, Jacques SELLE, Jacques FEREY, Colette BORDELET, Michel PAIN, Yohann PROFICHET, Philippe LEDRU, Gérard PAUGE, Dominique LAIGRE.

Etaient également présents : Messieurs Luc DUVERGER, Jean-Claude HUE, André ALLAIN, Daniel COTREL-LASSAUSAYE.

Messieurs Thomas CHAMBOEUF (technicien de rivière), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire) et Madame Michèle MAHE (Trésorière Trésorerie de Lisieux Intercom).

Le Président débute la séance à 18h45 bien que le quorum n'est pas été atteint en rappelant qu'aucune délibération ne pourra être votée lors de ce Comité Syndical. Monsieur SAINT présente l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2012 SALLE DE REUNION DU SIAEP PLATEAU OUEST A SAINT-DESIR

Date de convocation : 12/01/2012

Date d'affichage :

Date de séance : 17/01/2012

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 8

Procuration : 0

L'an deux mil douze, le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion du SIAEP du Plateau Ouest à St Désir, sur la convocation de son Président, le quorum n'étant pas été atteint lors de la séance du douze janvier deux mil douze.

Présents (08) : Jean-Claude GRAVEZ, Laurent PICQUE, Georges PIEL, Brigitte HAMELIN, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Françoise DENIS représentée par son suppléant Jacques JORIS, Serge SAINT.

Absents excusés (15) : Gilbert GODEREAUX, Françoise DEREUDER, Philippe HIEAUX, Jean-Claude POIRIER ainsi que son suppléant Bernard LEGERRIEZ, Jean-Pierre CAPTON, François PEDRONO, Xavier DUPREZ, Michel LEBEY, David POTTIER, Roger LEPAGE, Bernard CHAMPION, Raymond GERET, Alain COSTE, Christophe BIGNON, Guy WILLOT.

Absents (21) : Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Alain MIGNOT, Philippe BAEYAERT, Estelle GUENIN, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Guillaume CAPARD, Hubert COURSEAUX, Jacques SELLE, Jacques FEREY, Colette BORDELET, Michel PAIN, Alain DUTOT, Yohann PROFICHET, Philippe LEDRU, Gérard PAUGE, Dominique LAIGRE.

Etaient également présents : Messieurs Thomas CHAMBOEUF (technicien de rivière), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire).

Le Président débute la séance à 18h35.

M. SENEZE est nommé secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (12 octobre 2012) :

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. SAINT remarque que le quorum n'était également pas atteint lors du Comité Syndical du 4 octobre 2011, obligeant les délégués à se réunir le 12 octobre.

M. LEBEY regrette pour sa part l'absence récurrente de certains délégués et demande à ce que les Communautés de Communes les remplacent par des délégués pouvant venir régulièrement.

M. SAINT réagit et se propose d'appeler les délégués venant très peu et de chercher une solution auprès des présidents de CDC.

II. ACCUEIL DES FUTURS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES :

M. SAINT considère que les 4 Communautés de Communes nouvelles (Pays de Livarot, Pays du Camembert, Région de Gacé et Pays du Merlerault) font désormais partie du Syndicat, les procédures étant en cours d'achèvement. Cela fait donc 9 CDC, et une dixième avec laquelle nous travaillons déjà, la CDC du Canton de Cormeilles, pour laquelle M. SAINT espère une adhésion à moyen terme.

M. SAINT présente les délégués titulaires et suppléants qui ont été désignés par les collectivités (cf. tableau ci-dessous) et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres lors de la séance.

COMMUNAUTES DE COMMUNES	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Pays de Livarot	LALLIER Didier (Fervaques) GERET Raymond (Auquainville)	LECLERC Sébastien (Livarot, président CDC) BAUCHET Roland (Bellou)
Pays du Camembert	BIGNON Christophe (Avernes St Gourgon, Vice Président SMBVT) WILLOT Guy (Le Sap)	PAUGE Gérard (Pontchardon) LAIGRE Dominique (Ticheville)
Région de Gacé	HUE Jean-Claude (Neuville sur Touques) DUVERGER Luc (Coulmer)	BUNEL Rémi (Croisilles) COIGNET Alain (Gacé)
Pays du Merlerault	ALLAIN André (Champ Haut) LANGLOIS Paul (Le Menil Vicomte)	COTREL LASSAUSSAYE Daniel (Lignéres) PERRIN Stanislas (Le Menil Vicomte)

www.smbvt.fr

M. SAINT explique que le nombre de délégués restera le même, soit 44 binômes titulaires et suppléants. Le Bureau du SMBVT passera en revanche de 12 à 14 membres.

M. SAINT poursuit en expliquant que le Bureau se réunit environ 6 à 8 fois par an et le Comité Syndical trois fois par an : un en début d'année pour le vote du budget, un à mi-parcours (point d'étape et de débat à la moitié de l'exercice, éventuellement rectifications) et un en fin d'année pour faire le point des programmes et réaliser le débat d'orientation budgétaire.

Les nouveaux délégués seront invités au comité syndical pour le vote du budget au mois de février 2012.

III. INDEMNITE DU RECEVEUR 2011 :

M. SAINT et Mme MAHE expliquent qu'il n'est pas nécessaire de voter chaque année cette indemnité mais simplement pour la durée du mandat ou lorsqu'il y a des changements dans la composition de l'Assemblée Délibérante.

Le vote s'effectue donc pour 2011 et le reste du mandat, sauf si de tels changements s'opèrent.

M. BIGNON remarque que ce vote sera nécessaire à nouveau en 2013, puisque de nouveaux délégués (suite aux adhésions) vont intégrer le Syndicat en 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF 2011 :

M. SAINT explique que ce projet de délibération avait été inscrit à l'ordre du jour au cas où il aurait été nécessaire de le voter à la demande de la Trésorerie. Celle-ci n'ayant pas ce besoin, cette délibération n'est donc pas mise au vote.

V. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Afin de mieux aborder le débat d'orientation budgétaire, M. SAINT propose de présenter le point sur les programmes (point n°10) avant d'entamer celui-ci.

Mlle MORIN présente les chiffres du budget 2011 / 2012 : Budget prévisionnel 2011, Réalisations 2011 et Prévisions 2012. Globalement, il ressort les chiffres suivants :

BILAN FINANCIER 2011	BP 2011	Réalisé 2011	Solde
Fonctionnement	D : 471 009 €	D : 242 763 €	+ 44 676 €
	R : 471 009 €	R : 287 439 €	
Investissement	D : 899 720 €	D : 233 037 €	- 125 150 €
	R : 899 720 €	R : 107 887 €	

www.smbvt.fr

*** D : Dépenses R : Recettes**

Le fond de trésorerie au 12/01/2012 s'élève à 53 510,05 €. De plus, 175 194,80 € restent à percevoir (acomptes et soldes de subventions). Mlle MORIN et M. SAINT précisent que l'Agence de l'Eau met un délai parfois long pour débloquer les fonds.

M. SAINT précise que le fond de roulement du Syndicat sert à repousser le plus possible le recours à l'emprunt pour financer les programmes de travaux.

Concernant la gestion du personnel, Mlle MORIN explique qu'aucun changement dans la masse salariale n'est prévu pour 2012. M. CHAMPION demande si pour l'avenir des contrats aidés sont prévus dans ce type de situation. M. SAINT répond que les heures accessibles aux missions d'insertion tendent dans ce sens. Pour autant, il n'existe pas réellement de contrat aidé directement (type CAE) pour le personnel du Syndicat. Cela n'empêche pas que les postes soient soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional.

Les coûts d'assurance augmentent substantiellement (passant de 5370 à 8290 euros) puisque le Syndicat va être mieux couvert en cas d'arrêts des agents, précisent M. SAINT et Mlle MORIN.

Les recettes liées aux cotisations doivent augmenter légèrement avec les 4 adhésions, passant ainsi de 148 567 € à 157 763 € (ni la base de calcul, ni les chiffres démographiques n'ont été modifiés).

Concernant le reste à percevoir des subventions, Mme MAHE précise qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir du moment que le Syndicat dispose des notifications de subventions.

M. SAINT demande si les délégués ont des observations. M. GODEREAUX remarque que la structure du Syndicat permet de se fédérer largement pour porter des projets de grande ampleur, ce que ne permettraient pas réellement les « anciens Syndicats » aux dimensions plus modestes.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, délibère favorablement sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

VI. DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DOMAINE PUBLIC FLUVIAL :

Mme MAHE explique que le sujet est assez ancien et spécifique aux rivières. La Trésorerie a sollicité des avis, sans pour autant avoir toutes les réponses, ajoute Mme MAHE.

Elle explique que le Syndicat ne peut intégrer à ses comptes de bilan des programmes pour lequel il est propriétaire des terrains concernés. Le seul programme susceptible d'être concerné est celui de la Touques DPF, dans l'éventualité où le SMBVT se verrait rétrocéder ce domaine par l'Etat.

M. SAINT rappelle qu'une étude est en cours à ce sujet et que rien n'est tranché en l'absence de précisions demandées.

Mme MAHE précise que le reste des travaux (très largement majoritaires) n'a pas vocation à rester dans le bilan du Syndicat, vu qu'il n'en est pas propriétaire. C'est pourquoi il a été envisagé avec la Trésorerie de faire ces travaux sous forme de conventions de mandat (« travaux pour compte de tiers»), en respect avec la législation. La collectivité ne récupérerait pas, dans ces conditions, la TVA. Cette réponse reste partielle, souligne Mme MAHE, et sous jacente à la nécessité d'amortissement des travaux car on « n'amortit que ce

dont on est propriétaire ».

Mme MAHE et M. SAINT concluent sur ce sujet, sur lequel la délibération sera reportée, en précisant qu'aucun élément de durée d'amortissement n'est à la disposition du Syndicat qui sera amené à réfléchir sur la périodicité de ces travaux.

VII. PROGRAMME PAQUINE ET COURTONNE, MODIFICATIONS DES MONTANTS SUITE A LA CAO :

M. SAINT rappelle que ces programmes sont financés à 80% : 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par le Conseil Régional de Basse Normandie. Le reste à charge pour le Syndicat s'élève à moins de 20 % des travaux, puisque des participations des propriétaires sont sollicitées pour les abreuvoirs.

VIII. ADHESION AU CNAS :

Mlle MORIN présente les actions possibles du CNAS (Comité National d'Action Sociale), comparable à un Comité d'Entreprise pour les agents des Collectivités Territoriales, précise M. CHAMPION.

L'adhésion au CNAS est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés. M. CHAMPION est désigné comme représentant élu pour représenter le syndicat aux assemblées du CNAS également à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX. REGIME INDEMNITAIRE 2012 :

M. SAINT explique, avec l'appui de Mme MAHE, qu'il est possible de voter cette disposition pour l'ensemble du mandat et non annuellement. Un travail minutieux a été effectué avec la Trésorerie, ajoute-t-il, pour ce type de dossier parfois épineux du point de vue administratif dans les collectivités telles que les mairies.

Cela correspond à l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures pour la secrétaire et l'indemnité spécifique de service pour les techniciens de rivières et chargé de missions.

M. SAINT propose aux délégués de reconduire le régime indemnitaire jusqu'à la fin du mandat. Cette disposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PICQUE regrette que ce régime indemnitaire puisse être délicat à intégrer dans le budget des agents (cadre d'un prêt) puisqu'il peut être revoté à chaque changement de Comité Syndical. M. SAINT le confirme.

X. POINT SUR LES PROGRAMMES (cf. tableaux récapitulatifs) :

• Programme Intramuros

Ce programme d'entretien concerne chaque année les villes de Deauville, Trouville, Touques, Pont l'Evêque et Lisieux.

M. CHEVALIER explique que tout s'est bien passé en 2011. Une particularité : la Renouée du Japon a nécessité moins de fauche (printemps sec) que d'habitude.

Cette lutte contre la Renouée du Japon, espèce exotique invasive, représente une grosse part de ce programme avec l'enlèvement des déchets présents dans les traversées des villes.

M. CHEVALIER précise que 71 072 € ont été budgétés pour 2011, pour 34 294 € de dépenses effectives

www.smbvt.fr

(comprenant un reste à réaliser de 3950 €). Les prévisions font état de 51 472 € répartis sur 5 ans, chiffre à préciser lors de la consultation des entreprises qui sera bouclée le 27 février 2012.

En effet, M. CHEVALIER explique que cette consultation est en cours depuis le 9 janvier 2012, sous forme de cinq lots dont un (l'entretien des parcelles communales lexoviennes) comporte une clause d'insertion, étant donné son volume global de travaux suffisamment important pour la justifier.

En réponse à une question de M. CHAMPION, M. CHEVALIER précise que le volume d'heures d'insertion est de 150 heures (chiffre défini avec la Mission Locale qui travaille avec le SMBVT sur ce dossier).

MM. MARIE et CHEVALIER précisent que le programme est relancé pour 5 ans (dossier de DIG) et que le marché ne peut l'être que pour 4 ans (hormis pour le lot concernant les parcelles privées de la Calonne, sur 1 an). *Le Code des Marchés Publics (Article 77) limite à 4 ans la durée des marchés à bons de commande.*

• **Programme Touques Domaine Public Fluvial**

Ce programme de restauration et d'entretien s'étend sur la Touques du Breuil en Auge jusqu'à Bonneville sur Touques et consiste à réaliser les opérations suivantes : abattages, retrait d'encombres perturbateurs, enlèvement de déchets, pose de clôtures et d'abreuvoirs.

L'enveloppe financière du marché arrive à son plafond alors qu'il reste des travaux à mener sur le secteur Roncheville – Pont l'Évêque qui est le plus dégradé avec une majorité des cépées vieillissantes et déstabilisées, tandis que la densité du boisement de berge est la plus faible, comparée aux secteurs amont. Il est nécessaire de mettre l'accent sur ce secteur inquiétant du fait d'un dépérissement anormal des arbres non matures en berge.

Pour ces raisons, une consultation des entreprises est également en cours depuis le 9 janvier 2012, sous forme d'un marché réservé à l'insertion, pour laquelle la Mission Locale a là encore été associée.

M. CHEVALIER précise que 116 667 € ont été budgétés pour 2011, pour 72 860 € de dépenses effectives (comprenant un reste à réaliser de 18 270 €). Les prévisions font état de 86 000 €, chiffre à préciser lors de la consultation des entreprises aboutissant le 27 février.

• **Programme Paquine et Courtonne**

Ce programme de restauration et d'entretien concerne deux sous bassins de la Touques d'une forte richesse patrimoniale. Initié en 2009, grâce à un diagnostic mené avec Julie DECLEVE, précédente chargée de missions, ce programme concerne 105 kilomètres de cours d'eau, explique M. CHAMBOEUF.

Celui-ci présente des clichés des travaux débutés le 9 janvier (gestion de la ripisylve par abattages, élagages, enlèvement d'encombres).

Suite aux réunions des 2 et 12 décembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a retenu deux prestataires :

- pour le lot n°1 (traitement sélectif de la végétation), la SARL DERVENN pour un montant (maximum estimé) de 124 005 € HT. Ce lot comprend différents niveaux d'entretien, la taille d'arbres têtards, le démontage d'arbres difficiles (proximité infrastructures), abattage de peupliers.

- pour le lot n°2 (aménagement, pose de clôtures, d'abreuvoirs et de passerelles), l'Association ESPACE Basse Normandie pour un montant (maximum estimé) de 353 298,40 € HT. Ce lot prévoit la mise en place de

www.smbvt.fr

différents systèmes d'abreuvement (au cours d'eau, pompe de prairie, bacs gravitaires), passages à gué, passerelles et clôtures.

M. CHAMBOEUF précise que le montant total des travaux « mobilisables » dans ce marché s'élève donc à 570 854 € TTC. Les délibérations du 14 décembre 2009 (initialement les deux sous-bassins étaient dissociés) prévoient un montant total engageable de 446 512 €.

Il est donc nécessaire de reprendre une nouvelle délibération, précise M. SAINT (point n°7) pour ce marché à bons de commande conclu sur 2 ans.

M. LEGERRIEZ demande à quelle distance les clôtures sont installées par rapport aux rivières, si l'espace est suffisant pour les utilisateurs du cours d'eau et si des enjambeurs sont prévus. M. CHAMBOEUF répond que la distance d'implantation augmente avec la taille du cours d'eau : 0,8 à 1 mètre sur les ruisseaux et jusqu'à 3 mètres maximum (depuis le sommet de berge) pour la Touques qui a une dynamique latérale à ne pas négliger.

Au sujet des passages pêcheurs, M. CHEVALIER explique, pour la Touques DPF, qu'il s'est rapproché de l'APALVA (société de pêche de Pont l'Évêque) pour discuter de ses besoins, celle-ci préparant de son côté la rénovation ou la création de passages.

M. CHAMBOEUF précise pour la Paquine et la Courtonne qu'il place les clôtures en concertation avec les agriculteurs en prévoyant la repousse des arbres coupés. Concernant les « enjambeurs », il ajoute de manière similaire au programme Touques DPF, qu'il s'est rapproché de la SPL (Société de Pêche Lexovienne) pour que celle-ci mette en place les passages nécessaires, localisés principalement sur la basse Paquine.

• Ruisseau des Ouvres

M. CHEVALIER revient sur ce chantier de curage réalisé exceptionnellement du fait d'un contexte particulier (pente quasi-nulle, environnement urbain, phénomènes de ruissellement importants), sous la maîtrise d'ouvrage de la CDC Cœur Côte Fleurie (le SMBVT étant Assistant Maître d'Ouvrage).

Il explique que des problèmes se sont posés quant au site choisi pour l'exportation des vases curées. Lors d'une réunion le 10 janvier, avec la Police de l'Eau et le propriétaire, une solution a été trouvée : l'Entreprise devra exporter ces sédiments sur un site adapté. La réception des travaux sera prononcée par le maître d'ouvrage avec une réserve concernant cette disposition.

Programme	Engagé 2011 € TTC	Réalisé 2011 € TTC	Prévu 2012 / report € TTC	Taux de subvention
Intramuros	71 072 €	30 800 € (reste de travaux 2011 : 3000 €)	51 472 € / an (sur 5 ans)	60 à 70 %
Touques DPF	116 667 €	46 694 € (40 576 € pour 2010)	86 254 € (dont 10 % de marge)	80 %
Calonne	110 000 €	0 €	90 000 € d'abreuvoirs et clôtures, Abattages à définir	80 %
Ruisseau des Ouvres (MO : 4CF)	225 000 €	175 000 €	0 €	MO : 4CF
Paquine et Courtonne	222 810 €	0 €	570 854 € sur 2 ans (délibération : 446 512 €)	80 %

OPERATIONS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

•Renaturation de la Courtonne à COURTONNE LA MEURDRAC

M. MARIE présente cette opération spécifique qui a consisté à déplacer le lit de la Courtonne sur 350 mètres en raison de multiples problèmes rencontrés sur le bief à l'époque : sécurité routière précaire, érosion de la route départementale, mitage foncier, encombrement des vannages (générant des inondations localisées) et une rupture de la continuité écologique.

M. GERET fait remarquer que le Syndicat a répondu à l'ensemble de ces problématiques en travaillant sur la base de l'enjeu biologique : la Courtonne retrouvant son fond de vallée originel.

Des premiers travaux ont eu lieu du 1^{er} septembre au 4 novembre. Une partie des travaux prévus au marché a été délibérément décalée au printemps – été prochain pour éviter des dommages liés aux crues hivernales et laisser ces dernières ajuster le modelage du nouveau lit.

Cela explique le reste à réaliser de 48 162 € pour 2012, contre 123 875 € de travaux effectués. Le marché, attribué à la SARL NET par la Commission d'Appel d'Offres du 19 juillet 2011, couvre un total de travaux de 172 037,42 € TTC, tranches conditionnelles comprises.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne l'ensemble de l'opération à 100 % à hauteur de 195 180 € TTC, comprenant les travaux, mais aussi les frais annexes : étude préalable, frais d'enquête publique, pêche de sauvetage, frais de bornage et d'enregistrement aux hypothèques, acte notarié.

www.smbvt.fr

M. MARIE présente des photos du chantier. Les conditions de terrassement ont été assez moyennes, du fait d'un terrain parfois mou, malgré une météo assez clémente. Concernant le nouveau lit creusé, ont été transférés à la fois les sédiments présents dans le bief, mais aussi les poissons et quelques arbres parallèlement à la mise en eau. Au total, il a été nécessaire de mobiliser près de 6000 mètres de cubes de terrain (les trois-quarts en déblais-remblais).

Des retouches et compléments seront également menés au printemps.

M. SAINT précise qu'il a souhaité un traitement du dossier rigoureux au niveau foncier par le biais d'un géomètre-expert et d'un notaire.

M. MARIE ajoute que des éléments imprévus ont dus être gérés lors du chantier : problèmes de deux rejets d'eaux usées irréguliers dans le bief, vandalisme sur les engins de chantier, mise en vente des terrains du principal propriétaire.

MM. MARIE et SAINT remercient les élus de la Commune de Courtonne la Meurdrac pour leur soutien lors de ce chantier.

• Effacement du seuil de la Fraternelle à LISIEUX

M. MARIE présente cette opération née d'une demande de la SCOP LA FRATERNELLE (entreprise de menuiserie) pour une protection de berge auprès de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau. Celles-ci ont conseillé à l'entreprise de revoir complètement le fonctionnement hydraulique de la Touques : un ancien déversoir vétuste et désaffecté générant une forte érosion en pied d'ouvrage.

Les travaux ont donc eu lieu du 10 octobre au 24 novembre 2011, sous maîtrise d'ouvrage de LA FRATERNELLE, le Syndicat servant d'appui. L'opération a été confié à l'Entreprise LAFOSSE pour un montant de 88 200 € HT, comprenant deux tranches conditionnelles qui concernent deux prises d'eau incendies situées en amont (travail commun avec le SDIS, dont le Commandant VUILLEMIN).

M. MARIE présente des photos du chantier : abattages d'arbres préalables au terrassement, démolition du seuil, concassage des matériaux pour le remplissage de l'ancienne fosse (de dissipation de l'érosion : volume voisin de 400 mètres cubes), réfection des berges.

Ces travaux ont permis de rétablir la continuité écologique sur cette portion de la Touques sur le principe de la Directive Cadre sur l'Eau : assurer à la fois la libre circulation de la faune mais aussi le libre transit sédimentaire nécessaire au bon équilibre des cours d'eau.

A ce sujet, M. MARIE explique que l'abaissement du niveau de retenue (1,50 mètres) a été très progressif (sur une semaine) permettant un auto-curage lent de la Touques (remobilisation des sédiments stockés pendant des décennies) qui s'est poursuivi lors des crues hivernales. Les sédiments mobilisés « engraisent » ainsi la rivière et équilibrent les phénomènes d'érosion.

La Touques a ainsi repris un caractère courant et diversifié, typique des rivières augeronnes.

M. SAINT ajoute pour conclure que le Directeur de la Fraternelle, initialement inquiet de l'ampleur des travaux, a été très satisfait des travaux. L'entreprise LA FRATERNELLE s'est ainsi « réapproprié » le cours d'eau, allant même jusqu'à réaliser d'elle-même des abattages complémentaires hors de la zone de chantier.

• Effacement du seuil « N°5 » sur la Paquine

M. CHAMBOEUF explique que ce travail a été discuté avec le propriétaire en même temps que les conventions de travaux « classiques » du Syndicat.

Il présente donc cette opération ponctuelle portée sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche du Calvados, le Syndicat ayant été un assistant en tant qu'acteur de terrain. Ce type de montage a pour but de simplifier les démarches pour des « petits dossiers » sur des plans administratifs, financiers, et techniques.

Cet ouvrage se situait sur la Paquine en amont direct d'Hermival les Vaux sous la forme d'un vannage abandonné au milieu d'un bois (utilisé à l'époque pour le baignage de la prairie), s'obstruant régulièrement. Celui-ci faisait obstacle aux poissons migrateurs, alors que la Paquine est classée « Cours d'eau à poissons migrateurs » au titre du Code l'Environnement, nécessitant une mise en conformité des ouvrages.

Les travaux ont été effectués en quelques heures par la SARL NET (sur le repli du chantier de la Renaturation de la Courtonne), pour un montant de 2500 €HT.

M. CHAMBOEUF présente des clichés du site avant, pendant et après les travaux, expliquant par la même la restauration du transit sédimentaire, le retour de faciès d'écoulement courants (avec une granulométrie typique) et le rétablissement de la circulation des poissons.

Des photos de frayères de truites de mer, prises après ces travaux et en amont de l'ouvrage, illustrent également ce gain rapide en matière de retour des migrateurs sur leurs zones naturelles de reproduction.

• Diagnostic Touques Amont

M. CHAMBOEUF explique que la préparation de ce diagnostic est en cours parallèlement à la relance des programmes pour 2012. Une fois ceux-ci bien lancés, l'équipe pourra se rendre sur la Touques pour débiter ce diagnostic qui couvre les 4 Communautés de Communes récemment adhérentes sur 185 kilomètres de cours d'eau.

M. CHAMBOEUF précise, grâce à une carte, que les secteurs situés en amont de Gacé (longueur de 62 kilomètres) seront prospectés avant la fin de l'hiver où les ruisseaux sont le moins couverts de végétation. La prospection se fera au moyen d'un GPS utile pour créer rapidement des cartes de diagnostic et de travaux (utiles dans les dossiers de DIG, de programmation et de suivi des programmes).

MM. SAINT et CHAMBOEUF ajoutent que les communes vont être contactées très prochainement et qu'elles devront servir d'appui et de relai pour répercuter l'information auprès de leurs administrés concernés, l'équipe du Syndicat ne pouvant contacter directement l'ensemble de ces riverains (pour exemple : le programme Paquine et Courtonne concerne plus de 200 riverains pour 105 kilomètres de cours d'eau).

● **Bilan des opérations « annexes »**

Programme	Engagé 2011 € TTC	Réalisé 2011 € TTC	Prévu 2012 / report € TTC	Taux de subvention
Renaturation Courtonne	200 000 €	123 875 €	45 000 € travaux 2000 € géomètre ???? € notaire (chiffrage précis en attente)	100 %
Suivis divers (pêches, stages...)	10 000 €	0 €	4 000 € (1 stagiaire sur 5 à 6 mois avec matériel)	50 % selon dossiers
Contrat Calonne	65 000 €	21 546 € (reste à réaliser 2012)	0 € (pas de suivis complémentaires évoqués par l'AESN)	100 %
Ouvrages (Etudes et travaux)	40 000 €	0 €	125 580 € (Etude 3 ouvrages Calonne)	100 %

M. CHAMBOEUF explique qu'un stagiaire va être recruté cette année sur 5 à 6 mois, pour préparer un plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur les bassins de la Paquine et Courtonne. L'objectif est de recenser et décrire les divers ouvrages hydrauliques présents sur ces cours et proposer des interventions chiffrées et hiérarchisées.

Le Syndicat accueillera également d'autres stagiaires (type stages découvertes d'une semaine à un mois) selon ses disponibilités.

M. MARIE explique que les suivis prévus dans le Contrat Calonne devraient être bientôt bouclés. En 2011, le montant des dépenses réellement engagées a été divisé par 3 du fait de l'allègement des suivis (financés pour autant à 100% par l'Agence). Théoriquement, il ne devrait pas y avoir de compléments, même si à l'heure actuelle il n'y a plus de réels référents à l'Agence de l'Eau sur ce dossier (Nanterre et Hérouville) du fait de vacances de postes.

XI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

M. GODEREAUX remarque les feux sur les clichés présentant les travaux sur la Paquine. Il demande si la question du broyage des bois se pose à la fois pour la gestion des rémanents (du point de vue sécuritaire) mais aussi dans un but de valorisation énergétique.

M. CHAMBOEUF explique que la question de broyer a été posée mais que cela est plus couteux. Du point de vue de la sécurité, les prestataires doivent respecter la réglementation en vigueur (périodes de brulage, distances, dispositions...).

www.smbvt.fr

M. MARIE ajoute, au sujet d'une éventuelle alimentation de chaufferie bois (telle que celle de Lisieux), qu'à l'heure actuelle les broyats de ripisylve dégagent des volumes trop faibles, d'après d'autres collectivités bas-normandes cherchant à les valoriser comparativement à des bois de haies.

M. BIGNON ajoute que dans ce cas, c'est l'intégralité des arbres qui est nécessaire pour le bois déchiqueté, alors que la collectivité laisse aux riverains le bois leur appartenant.

M. CHAMPION demande si les maires peuvent se rapprocher directement du Syndicat pour des animations scolaires. MM. MARIE et CHAMBOEUF répondent que les élus et / ou professeurs des écoles n'hésitent pas à contacter le Syndicat pour cela (suffisamment à l'avance pour cibler et préparer l'animation).

MM. MARIE et SAINT demandent aux Délégués d'ajouter la mention prévoyant l'entretien ultérieur dans la nouvelle délibération pour le Programme Paquine et Courtonne, tel que cela doit être fait dans les dossiers de DIG et vis-à-vis de l'Agence de l'Eau qui demande que soit prévue cette disposition dans les programmes engagés. Cet ajout est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance du 17 janvier 2012 à 19h40.

Le Président,
Serge SAINT.

